



DOSSIER AFFILIATION

I) TITRES OFFICIELS :

- de la Section « Special Olympics » :
- de l'Association
- de l'Etablissement et de l'Association Gestionnaire

II) COORDONNEES :

- Adresse complète :
- Téléphone : Fax :
- E-mail : Web :

III) Dirigeants de Section « Special Olympics », d'Association ou Direction d'Etablissement.

FONCTION	NOM	Prénom	Profession
- Président ou -Directeur d'Etablissement.			
-Secrétaire Général ou - Adjoint de Direction			
-Trésorier ou -Secrétaire de Direction			
-Autres Membres - Educateurs sportifs			

...../.....

IV) Renseignements concernant uniquement les Associations ou les Sections « Special Olympics » déclarées.

a) Date de création :

b) Déclaration préfectorale :

c) Date et N° du récépissé :

(Joindre une Photocopie)

d) Date insertion au Journal Officiel :

e) Date de l'Assemblée Générale ayant pris la décision d'adhésion :

(Joindre une Photocopie)

N.B. : Les Associations du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle mentionneront la date et le numéro de leur déclaration au Tribunal Cantonal (Loi du 19 Avril 1908) et les références de publication de cette déclaration dans la presse.

Certifié sincère et véritable les présents renseignements

NOM :

Signature

Prénom.

Fonction du Signataire.

Cachet

DOSSIER A RETOURNER

Special Olympics France

« Adhésions 2011 »

3 Place de la Pyramide – La Défense 9

Puteaux

92067 LA DEFENSE Cedex

Pour tout renseignement complémentaire :

Charles MANCONI

Secrétaire Général

Tél : 01 46 91 60 84

NB : Merci de nous consulter pour toute création d'une Association ou d'une Section « Special Olympics ».



**BORDEREAU D'INSCRIPTION DES ADHERENTS (1^{er} Janvier au 31 Décembre)
(A renvoyer à l'adresse ci-dessus)**

Établissement – Association – Section S.O.- (1) :

Adresse :

Tél : Fax : E-mail :

Nom du Responsable : suivi du dossier :

NOM*	Prénom	Sexe M - F	Date de Naissance	Pratiquants sportifs	Dirigeants Animateurs
1)					
2)					
3)					
4)					
5)					
6)					
7)					
8)					
9)					
10)					
11)					
12)					
13)					
14)					

* Si adhésion collective, merci de joindre un listing « établissement » nominatif avec les renseignements demandés

1) Rayer la Mention Inutile



Special Olympics
France

MONTANT DES COTISATIONS ET DES AFFILIATIONS

ANNEE 2011 : 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

I) – Adhésions Collectives des Institutions Spécialisées, des Associations et Clubs, des Sections « Special Olympics ».

1) – Structure accueillant des Jeunes et/ou des Adultes non salariés : - 70 €

2) – Structure accueillant des Adultes Salariés : : 100 €

NB : - L'adhésion Collective comprend l'affiliation de la Structure et les Cotisations Individuelles des Praticants sans limitation de nombre.

- Pour les Structures qui accueillent à la fois des Adultes Salariés et non Salariés voire également des Jeunes, c'est la cotisation 2 qui s'applique.

- Les Structures adhérentes devront remplir le Bordereau d'adhésions qui leur sera fourni sur lequel elles devront porter les Renseignements concernant les Praticants et les Responsables (Dirigeants, Animateurs, Accompagnateurs). Ces renseignements sont nécessaires pour évaluer le nombre des adhérents afin, entre autre, d'ajuster les conditions de la couverture assurance en ce qui concerne la propre responsabilité civile de SOF.

II) – Adhésions Individuelles

- Praticants non salariés : 3,50 €

- Praticants salariés : 5,50 €

- Dirigeants, Animateurs, Encadrants : 21,00 €

- Membres Individuelles : 55,00 €

- Membres Bienfaiteurs : A partir de 150 €

III) – Affiliations

Concerne les Structures qui n'ont pas choisi l'Adhésion Collective : 55,00 €

**Règlement chèque à l'ordre de Special Olympics France
Virement bancaire : envoi d'un RIB de SOF sur demande**

Montant des cotisations adoptées par l'Assemblée Générale du 2 Avril 2010

RAPPEL : Les PRATIQUANTS doivent être détenteur d'un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du sport concerné en compétition et être couvert par une assurance en ce qui concerne leur propre responsabilité civile.